

**CHE CPE 1** 

#### **SESSION 2020**

# CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION CONCOURS EXTERNE

## ÉPREUVE DE MAÎTRISE DES SAVOIRS ACADÉMIQUES

Durée: 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB: Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

### **INFORMATION AUX CANDIDATS**

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

### Concours externe du CPE de l'enseignement public :

Concours

Section/option
OO3OE

Epreuve 101

Matière 7389

Vous vous interrogerez sur la place du travail personnel des élèves dans la réalisation de l'objectif de réussite de tous que la Nation assigne à son système éducatif.

Votre exposé, structuré et problématisé, se fondera sur des références règlementaires liées aux politiques éducatives mais aussi sur des apports académiques variés issus par exemple de la philosophie, de la sociologie, des sciences de l'éducation et des sciences cognitives.